



PRÉFET DE LA RÉGION GUADELOUPE
PRÉFET DE GUADELOUPE

Service de presse

Basse-Terre, le 18 avril 2019

LA PRÉFECTURE COMMUNIQUE

**Télépac:
la moitié des agriculteurs ont déjà effectué leur télédéclaration,
les autres ont jusqu'au 15 mai pour le faire**

À mi-parcours de la campagne de télédéclaration 2019, 2 231 agriculteurs de Guadeloupe et de Saint-Martin ont effectué leur déclaration de surfaces et leurs demandes d'aides agricoles pour l'année 2019 sur le site www.telepac.agriculture.gouv.fr

Cela représente déjà plus de 50% des télédéclarations effectuées en 2018.

La campagne de télédéclaration des surfaces agricoles est ouverte depuis le 1er avril 2019 et se terminera le 15 mai 2019. Cette télédéclaration permet aux agriculteurs et éleveurs qui le souhaitent de bénéficier des différentes aides agricoles :

- aides à la production (canne-à-sucre, banane, fruits et légumes, élevage),
- indemnité compensatoire de handicaps naturels (ICHN),
- aides en faveur de l'agriculture biologique (AB)
- mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC).

À titre d'exemple, l'indemnité compensatoire de handicap naturel (ICHN) permet aux éleveurs bovins qui disposent d'au moins 2 hectares de prairie de bénéficier d'une aide allant jusqu'à 175 € par ha et par an.

Retrouvez plus d'informations sur l'ensemble des dispositifs d'aides sur le site de la DAAF¹ Guadeloupe : <http://daaf.guadeloupe.agriculture.gouv.fr>

Contact presse DAAF Guadeloupe :

Didier-Laurent Aubert

05 90 99 09 80 - 06 90 75 28 88

¹ Direction de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt

Contact presse :

Service de la communication interministérielle

communication@guadeloupe.pref.gouv.fr

0590 99 39 90 - 0690 58 80 59

Retrouvez l'actualité des services de l'État sur internet et les réseaux sociaux



www.guadeloupe.gouv.fr



facebook.com/prefecture.guadeloupe



Twitter.com/prefet971